

## EDITO

Chers lecteurs,

Dans un environnement en constante évolution, la qualité et la fiabilité du système de normalisation reposent sur des principes essentiels : rigueur, transparence et évaluation indépendante. À cet égard, les mécanismes d'audit jouent un rôle déterminant, en garantissant la solidité des organisations et la pertinence des pratiques mises en œuvre. C'est dans ce cadre exigeant que s'inscrivent l'ensemble des travaux ayant mobilisé les équipes du BNTRA, aux côtés des instances de gouvernance et des acteurs du système. Ces démarches constituent avant tout des temps privilégiés d'analyse, de dialogue et de mise en perspective. Elles traduisent une ambition partagée : celle de faire vivre un dispositif robuste, en amélioration continue, au service de l'intérêt général. Les lignes qui suivent reviennent sur ces temps forts et en éclairent les principaux enseignements.

Bonne lecture.

## ÉVÈNEMENT

### Le BNTRA reçoit le CAE dans le cadre de son audit d'agrément

Le 14 avril, le BNTRA a accueilli dans ses locaux le Comité d'audit d'évaluation (CAE) dans le cadre de son audit d'agrément. Cette journée a permis de passer en revue le système de fonctionnement et de management de la qualité du bureau, en présence notamment des deux co-présidents du CoPiSt et des agents permanents. Le bilan a été très satisfaisant, les auditeurs ont particulièrement souligné quatre points forts : la qualité du pilotage et de la gouvernance public / privé, les progrès des dispositifs qualité, l'efficacité des outils opérationnels et la pertinence des actions correctives des suites du dernier audit. Ce résultat témoigne de la solidité du système du BNTRA et de l'engagement collectif de ses équipes, partenaires et parties prenantes. Fort de cette reconnaissance, le BNTRA poursuit sa dynamique de progression continue pour les années à venir. La décision sur le nombre d'années d'agrément accordé au bureau sera communiquée après l'été.



## DANS L'ACTU



### Publication de la norme Dispositifs répéteurs de feux de circulation à l'usage des personnes aveugles ou malvoyantes - Partie 1 : R12

La NF S32-002-01 spécifie les caractéristiques fonctionnelles des répéteurs sonores et tactiles des feux piétons R12, à l'usage des personnes déficientes visuelles.

Elle remplace la NF S32-002:2004 en introduisant des améliorations fonctionnelles et apporte des précisions techniques comme les interactions des dispositifs répéteurs sonores avec les signaux lumineux R12 qui leur sont associés, de sorte que les signaux lumineux R12 ainsi sonorisés bénéficient d'une surveillance commune de bon fonctionnement. Elle redéfinit également les caractéristiques sonores et tactiles ainsi que les caractéristiques d'activation de ces dispositifs.

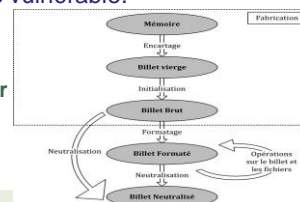
Elle ne reprend pas cependant son amendement NF S32-002/A1 qui fera l'objet de la partie 2 de cette nouvelle série. D'ailleurs l'enquête publique de ce projet prNF S32-002-02, dédiée au signal R25, devrait être lancée fin avril.

Pour aller plus loin : Jérémie Bossu, secrétaire de la CN D2RT  
07 60 83 35 93 – jeremie.bossu@cerema.fr

### Parution de la norme Intertic NF P99-410 et de son fascicule de documentation FD P99-416

La révision de la norme Intertic (NF P99-410) et de son fascicule de documentation (FD P99-416) viennent d'être publiées. Cela fait suite à la découverte, faite par un laboratoire en 2024, d'une vulnérabilité sur la puce électronique ST25TB512-AT utilisée par un des « BSC » (billets sans contact) autorisés par norme, qui permettait à un fraudeur de recharger à l'infini, de façon indue, les titres achetés. Une étude préliminaire a montré qu'il était possible de réduire voire d'annuler ce risque, moyennant le sacrifice d'une partie des possibilités de rechargement légitimes. Après une phase d'information et de consultation des utilisateurs de la norme destinée à déterminer le meilleur compromis à adopter entre réduction des possibilités de rechargement et mitigation de la vulnérabilité, le GT4 de la commission BNTRA/CN 03 a rédigé cette révision qui permet dorénavant aux utilisateurs de continuer à utiliser la puce vulnérable.

Pour aller plus loin : Eric Burgstahler,  
animateur du GT4 de la CN 03  
09 71 99 07 09 - eric.burgstahler@sncf.fr



## LE SAVEZ-VOUS?

### Le comité d'audit et d'évaluation (CAE): garant de la qualité de la normalisation

Le Comité d'audit et d'évaluation (CAE) est un acteur central du système français de normalisation, chargé de garantir la qualité et la conformité des activités des bureaux de normalisation, il compte 8 membres nommés par arrêté pour une durée de 3 ans. Ses missions mises à jour dans l'arrêté du 17 mars 2026 consistent à auditer ces bureaux afin d'éclairer les décisions d'agrément de la Direction générale des Entreprises (DGE), en évaluant le respect des exigences de la norme NF X50-088 sur les activités des bureaux de normalisation. Il contribue ainsi directement à la crédibilité du système. Fonctionnant de manière indépendante et collégiale, le CAE conduit des audits structurés donnant lieu à des rapports et à des avis transmis à la DGE. Il participe également à l'amélioration continue du dispositif en partageant ses constats et ses recommandations. Par sa rigueur et son exigence, le CAE constitue un pilier essentiel de la gouvernance de la normalisation, au service de la crédibilité des acteurs qui élaborent les normes.

Des standards de confiance pour vos projets d'avenir.

2026. Tous droits réservés - BNTRA, 110 rue de Paris 77171 Sourduin

Cette lettre d'information est adressée à l'ensemble des partenaires du BNTRA

BNTRA – bntra@cerema.fr